



PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 8 décembre 2023 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Monsieur Fabien Bonnafox, secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien Bonnafox est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislav Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Maurice Bernardi, M. Alain Junguené, Mme Sylvie Daniel, M. Christophe Bosio, M. Gilles Ugolini, M. Laurent Portelli, Mme Sophie Bournot, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Fabien Bonnafox, M. Jean-Marie Fort, Mme Isabelle Martello, M. Didier Razafindralambo, Mme Annick Meynard, Mme Virginie Escalier, M. Guy Ferrandez.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Didier David représenté par Mme Nicoletti-Dupuy
M. Alain Brunetti représenté par M. le Maire
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Poulet
Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Depagneux-Segaud
Mme Marion Troyat représentée par M. Junguené
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Ferrero
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Genieys

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Bonnafox

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 26

ORDRE DU JOUR

Finances

- 1** - Décision modificative budgétaire n°2 de la ville pour 2023
- 2** - Ouverture de compte à terme
- 3** - Ouverture des crédits d'investissement 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024
- 4** - Admission en non-valeur
- 5** - Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des Écoles pour 2024
- 6** - Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2024
- 7** - Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2024
- 8** - Versement anticipé d'acompte de subvention à l'association La Trinité Sports pour 2024
- 9** - Fixation des durées d'amortissement au 1^{er} janvier 2024

Aménagement

- 10** - Aménagement du site de la gare – désaffectation de la parcelle cadastrée section AE n°409 pour 123 m2
- 11** - Site Pégons/Fonsery - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire conjointe dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs « Fonds Barnier » - demande de subvention auprès de la DDTM

Education

- 12** - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours – Mise à jour de la tarification

Commerce

- 13** - Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2024 – avis du Conseil municipal sur les dérogations accordées par monsieur le Maire

Social

- 14** - Passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux

Intercommunalité

- 15** - Approbation des montants des redevances des conventions portant autorisation d'occupation du domaine public routier en vue de l'exploitation d'une activité de vélos en libre accès, sans point d'attache

DECISIONS MUNICIPALES

- N°22-23** : Demande de subvention Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « cours d'école actives et sportives » pour le traçage de jeux dans les cours des écoles communales
- N°23-23** : Demande de subvention au titre du fonds vert - rénovation énergétique du groupe scolaire Lepeltier de son extension et de l'école de musique
- N°24-23** : Demande de subvention au titre du fonds vert - axe 2 - requalification et création de 3 ilots de fraîcheur interdépendants au centre-ville de La Trinité
- N°25-23** : Demande de subvention au centre national de la musique pour la scénographie/acoustique de la salle culturelle
- N°27.23** : Approbation des termes des deux conventions portant autorisation d'occupation du domaine public routier en vue de l'exploitation d'une activité de vélos en libre accès, sans point d'attache

Monsieur le Maire :

On m'indique que le direct fonctionne et donc, je salue, comme c'est désormais la tradition, les Trinitaires qui nous regardent et qui nous écoutent devant leur écran puisque notre Conseil municipal est retransmis en direct et je remercie également les Trinitaires qui sont dans la salle, il y en a quelques-uns aussi. Je vais donc procéder à l'ouverture de la séance et passer la parole au Secrétaire de séance, Monsieur Bonnafoux vous avez la parole pour procéder à l'appel.

Monsieur Bonnafoux :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur Bonnafoux :

Je constate que le quorum est atteint monsieur le Maire.

~~~~~

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur le Secrétaire. Je constate que les absents sont nombreux et notamment parce que l'épidémie de Covid continue de galoper et donc, même si aujourd'hui cette épidémie qui a fait rage et qui a bouleversé notre vie quotidienne, ne la bouleverse pas de la même manière, on peut continuer d'appeler à la prudence nos concitoyens et considérer aussi que la poursuite de la vaccination contre le Covid et contre la grippe est un enjeu de santé publique. Autorisez-moi à adresser au nom de tous les conseillers municipaux notre soutien à notre collègue Annick Meynard qui vient de perdre son papa.

~~~~~

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 12 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire :

Je souhaite désormais que nous commençons l'examen de nos délibérations et évidemment en premier lieu inviter l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 octobre. Y a-t-il des observations ? monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Je vous remercie. Bonsoir à tous. Nous, nous nous abstiendrons sur le vote du PV. Nous voulons transmettre aux Trinitaires des informations politiques nationales avec la confirmation de monsieur David Lisnard dans sa fonction de Président de l'Association des Maires de France et locales avec l'élection d'Eric Ciotti à la tête de la Fédération des Républicains des Alpes Maritimes. Pour notre part, nous sommes tous les quatre élus, membres du Comité des Républicains de la 3^{ème} circonscription et deux de nos collègues sont élus au Conseil national. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien. Monsieur Razafindralambo, il me semble que ces considérations partisans n'ont pas vraiment leur place en ouverture d'un Conseil municipal où au-delà des sensibilités partisans, nous nous réunissons dans le seul intérêt de La Trinité et même si évidemment chacun a la parole dans cette enceinte, il me semble que pour les prochaines séances vous devriez garder les considérations de partis pour l'extérieur du Conseil municipal. Je vous en remercie. Madame Escalier.

Madame Escalier :

Bonsoir. J'avais demandé s'il était possible d'avoir la liste nominative des membres du Conseil Consultatif et je ne l'ai pas reçue.

Monsieur le Maire :

Alors à ma connaissance on a interrogé ces membres et je crois que certains n'étaient pas favorables à ce qu'on communique leurs noms, voilà donc, simplement les travaux du Conseil Consultatif font l'objet, c'est d'ailleurs ce que nous avons fait lors de la dernière séance du Conseil municipal, d'un compte-rendu. Plusieurs des membres du Conseil Consultatif, de nombreux membres étaient présents à la dernière séance du Conseil municipal.

Madame Escalier :

C'est un organe public, pourquoi ? Je veux dire, ils siègent de manière libre et ils ont candidaté donc, voilà, je demande pas l'adresse, je voulais juste la liste.

Monsieur le Maire :

En tous les cas, c'est une instance que nous avons créée qui, comme vous le savez, n'est pas encadrée par un texte réglementaire précis, mais simplement par des principes sur lesquels nous avons délibéré et à partir du moment où certains membres du Conseil Consultatif nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas favorables à la communication d'une liste après votre intervention notamment, nous pensons qu'il est normal que nous respections cela, voilà.

Madame Escalier :

Ils travaillent sur des dossiers quand même sur l'intérêt commun, sur l'intérêt général donc, pourquoi se cacher puisqu'ils sont consultés sur des dossiers municipaux ?

Monsieur le Maire :

Non, ils ne se cachent pas.

Madame Escalier :

Un petit peu.

Monsieur le Maire :

Nous avons délibéré très précisément sur le mode de désignation des collèges comme vous le savez, puisqu'il y avait un collège de volontaires, un collège de membres de la vie associative, un collège de la vie économique et sociale, un collège des tirés au sort. Pour tout vous dire, je n'ai pas regardé précisément quels étaient les membres qui avaient fait cette demande, nous reviendrons vers eux. Effectivement, il n'y a rien de toutes les façons d'opaque et je vous propose même madame Escalier, si vous le souhaitez comme d'ailleurs les autres conseillers municipaux, que nous puissions vous inviter à assister à la prochaine séance de travail publique. Evidemment sans intervention parce que ce sont des séances où nous laissons s'exprimer les membres du Conseil Consultatif, mais voilà, je propose que nous en prenions note et que les conseillers municipaux de tous les groupes évidemment soient invités à venir assister au débat à la prochaine séance. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets donc ce procès-verbal au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

~~~~~

**DELIBERATION N°1 - Décision modificative budgétaire n°2 de la ville pour 2023**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°1 concerne une décision modificative budgétaire, la 2<sup>ème</sup> pour 2023 et donc évidemment, c'est à Monsieur l'adjoint aux finances que je cède la parole. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.



**Monsieur Genieys :**

Merci monsieur le Maire. Donc, nous vous proposons là, la 2<sup>ème</sup> délibération modificative budgétaire. Elle a pour but de maintenir l'équilibre acté au budget prévisionnel. Alors, d'ultimes ajustements de crédits sont proposés, qui concernent principalement les travaux d'investissement réalisés en régie par nos agents sur les bâtiments communaux notamment les écoles, récemment pour l'installation du BIJ à la médiathèque et des bureaux France Services. Ces travaux passant en investissement génèrent une recette de fonctionnement équivalente, le tout constitue une opération d'ordre au niveau de 250 000 €. Les ajustements concernent aussi les charges salariales à hauteur de 250 000 €, notamment à la suite de la reprise de compétences. En sens inverse, des économies notables sur les dépenses d'énergie à hauteur de 53 000 € sont actées, ainsi que des opérations d'ordre et régularisations comptables qui sont sans incidence financière. Vous avez eu tous ces éléments et donc, je vous propose, je propose à monsieur le Maire de vous demander d'adopter cette décision modificative budgétaire.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur l'Adjoint pour cette présentation très sobre et très modeste. Mais autorisez-moi à en profiter pour faire quelques rappels sur ce que disent aussi ces éléments budgétaires de notre récupération de la capacité à faire parce que c'est ça qui est le plus important. Quand nous sommes dans l'enceinte du Conseil municipal pour prendre des décisions qui engagent notre Ville et nos concitoyens, c'est de constater que nous avons récupéré la capacité à faire et sans assommer l'assistance de chiffres, prendre quelques exemples concrets puisque malgré le fait que comme toutes les collectivités, nous sommes soumis aux difficultés de l'époque puisque évidemment l'inflation et les conséquences qu'elle a sur l'augmentation générale du coût de la vie et puis par ailleurs, les décisions qu'a pris le gouvernement pour tenter de les compenser, notamment pour les fonctionnaires avec l'augmentation du point d'indice, avec les augmentations successives des salaires de base indexés sur l'inflation. Malgré ces difficultés, nous continuons eh bien, de récupérer notre capacité à faire et donc je prendrai quelques exemples peut-être issus des compétences que nous avons récupérées puisqu'en 2023 nous avons récupéré la compétence petite enfance, la compétence sport, la compétence jeunesse et tout cela évidemment est très articulé avec la priorité que nous donnons à l'éducation. Et donc peut-être, il est important que nous rappelions que nous avons multiplié par près de 10 depuis 2020, les investissements dans nos écoles et que ces investissements concrets dans nos écoles ce sont en plus des investissements vertueux qui vont nous permettre de faire des économies puisque nous allons, vous l'avez dit, mais en année pleine, récupérer près de 70 à 80 000 € par an d'économie d'énergie grâce aux travaux majeurs, aux investissements que nous faisons de rénovation énergétique dans nos écoles par exemple. Ceux qui sont attentifs à la qualité de l'air et de l'environnement, noteront que nous économisons près de 50 tonnes de CO2 par an grâce à ces économies d'énergie et notamment en travaillant à l'évolution des modes de chauffage. Si tout se passe bien, nous devrions dans l'année pouvoir faire des travaux dans la crèche qui permettront de modifier le système de chauffage et je l'espère, pouvoir aussi rafraîchir l'air. Cet été dans une crèche qui avait été pensée sans système de climatisation, ce qui a rendu les choses difficiles à la fin de l'été, à la fois à ceux qui travaillent et à nos enfants qui y passent une bonne partie de leur temps. Pour la crèche au-delà de ces travaux énergétiques, les investissements que nous avons faits nous permettent depuis 2020 d'avoir augmenté de 20 % le nombre de places pour les Trinitaires. Je souhaite vraiment que nous soyons sur des considérations extrêmement concrètes. Ces investissements nous ont aussi permis cette année, en cette rentrée, de créer le Relais Petite Enfance qui permet aujourd'hui d'accueillir tous les jours les assistantes maternelles au relais d'assistantes maternelles, là où dans le passé cela n'était possible qu'une fois par semaine dans un lieu non dédié. Aujourd'hui, nous avons installé un lieu dédié avec des équipements normés. Je l'ai visité moi-même avec la Première Adjointe notamment et ma collègue Sabrina Missud en charge de la petite enfance. Nous avons constaté que les toilettes ont la bonne taille pour les enfants de la crèche par exemple. Voilà, donc cela ce sont des investissements très concrets dans le domaine de la petite enfance. Dans le domaine du sport et de la jeunesse, nous évoquerons tout à l'heure les séjours skis. Nous avons cette année diversifié l'offre des séjours ski pour qu'il y en ait pour tous les goûts, si j'ose dire, des week-ends ski, aux séjours ski en passant par les mercredis ski. Une partie de cette offre existait, mais nous avons là aussi multiplié par 3 le nombre de places disponibles pour les Trinitaires et créé les week-ends skis qui n'existaient pas. Bon, ces exemples extrêmement concrets sur des compétences opérationnelles, mais évidemment j'aurais pu parler de l'investissement que nous allons faire pour créer une salle de culture et de festivités dont nous déposerons la première pierre au



printemps et qui devrait être livrée à la fin de l'année 2025 et où les Trinitaires auront un lieu pour se rassembler, pour se réunir et les associations pourront s'y produire et nous aurons des spectacles pour tous les goûts, c'est à cela que nous travaillons. Voilà tout ce que les efforts budgétaires que nous faisons et la trajectoire budgétaire que nous menons sous votre conduite, monsieur l'Adjoint, nous permettent de récupérer comme capacité à faire. Voilà, c'était les quelques exemples que je voulais vous donner. Y a-t-il des observations madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Merci. Alors la délibération sur la décision modificative, elle porte essentiellement, comme vous l'avez dit, sur les 250 000 € sur la ligne de charges du personnel. Je rappelle ici que pour le budget de 2023, vous aviez proposé un budget de 8 800 000 € pour le personnel et que nous terminons l'année à 10 000 000 € donc, cela vous oblige à faire une petite sauce interne de 1 200 000 €. Eh bien si, quand même monsieur l'Adjoint.

**Monsieur Genieys :**

Il faut suivre le...

**Madame Escalier :**

Pardon ?

**Monsieur le Maire :**

Laissez parler madame Escalier, puis on expliquera après

**Madame Escalier :**

Oui, oui. 1 200 000 € depuis le début de l'année.

**Monsieur Genieys :**

Oui.

**Monsieur le Maire :**

Laissez parler madame Escalier et puis on expliquera après ce qui, peut-être, n'a pas été compris. Vous avez la parole madame Escalier.

**Madame Escalier :**

Voilà c'était juste cela. C'était juste pour terminer, qu'on a une augmentation quand même assez significative sur le chapitre 012.

**Monsieur le Maire :**

Alors, je parle sous votre contrôle monsieur l'Adjoint et vous complétez si je ne suis pas assez précis parce que quand on parle de chiffres, il faut d'abord savoir de quoi on parle et donc, travailler pour ne pas dire de choses inexactes et ensuite être extrêmement précis. Donc, vous avez raison de dire que, c'est d'ailleurs ce que j'ai dit dans mon propos introductif, que la ligne des ressources humaines augmente de 250 000 € sur un budget ayons le en tête, qui est aujourd'hui de 18 000 000 d'euros voilà. Donc, la ligne RH, ressources humaines, augmente de 250 000 € sur un budget de 18 000 000 d'euros pour les raisons que j'ai dites tout à l'heure, c'est-à-dire des augmentations automatiques auxquelles sont soumises toutes les collectivités du pays et l'État lui-même, augmentation du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les augmentations successives des salaires de base indexés sur l'inflation. Ce que je n'ai pas dit et qui pourtant est très important et notamment parce que c'est directement lié à ce que je disais tout à l'heure sur la capacité à faire, c'est que l'une des raisons c'est que nous avons internalisé des compétences, là où nos prédécesseurs choisissaient de confier des travaux à des entreprises et on sait que souvent quand on confie des travaux à des entreprises, ils reviennent plus chers. Nous, nous avons décidé d'internaliser donc, nous avons recruté un agent polyvalent qui est spécialiste en plomberie mais qui fait de tout, un agent polyvalent mais qui est spécialiste en électricité et qui fait de tout, un peintre qui fait de tout. Et donc, là où c'était des devis et des factures à des entreprises extérieures et donc souvent, soit la collectivité payait cher, soit elle ne faisait pas. Nous aujourd'hui, nous sommes capables de

faire en régie des travaux. Là aussi, quelques exemples extrêmement concrets. Dans quelques semaines, nous inaugurerons les locaux de France Services, ces permanences de services publics : sécurité sociale, impôts, logement, qui seront installées juste en face. La plupart des travaux ont été faits en régie. Le Relais Petite Enfance que j'évoquais tout à l'heure, une bonne partie des travaux ont été faits en régie. Un sujet annexe mais qui compte quand même dans le quotidien, les toilettes du jardin Li Belli flou qui étaient dans un état innommable, qui ont été entièrement refaites en régie et donc, c'est aussi cette capacité à faire qui nous a conduit à internaliser donc 250 000 € d'augmentation compte tenu de ces augmentations automatiques que nous subissons sur 18 000 000 d'euros. Mais je vous ai entendu parler de 2 000 000, etc, là peut-être que vous n'avez pas compris ou alors si vous avez compris, vous le faites avec un peu de malice excusez-moi. Mais pourquoi est-ce que la ligne que vous évoquez augmente significativement, c'est parce que nous avons récupéré les compétences du Sivom, celles que j'évoquais tout à l'heure, petite enfance, sport, jeunesse enfin enfance auparavant et donc, en récupérant ces compétences nous récupérons le personnel, mais ce qui, là, est neutre financièrement puisque cela devient notre personnel, mais auparavant nous payions la même somme voire même un petit peu plus au Sivom Val de Banquière. Aujourd'hui tout ce personnel est le nôtre. Nous pouvons le mutualiser, nous pouvons le mettre au service de toutes les compétences municipales et cela nous coûte pareil, voire un peu moins cher. Monsieur l'Adjoint est-ce que vous aviez des éléments plus précis à compléter ?

**Monsieur Genieys :**

Non, non, c'était le dernier élément sur lequel je voulais préciser. Bien entendu, au budget primitif cette récupération et le personnel correspondant ne pouvaient pas être déterminés, il l'a été par la suite, par les décisions modificatives et le dernier ajustement voilà.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il d'autres observations ?

**Madame Escalier :**

Si vous me permettez.

**Monsieur le Maire :**

Oui.

**Madame Escalier :**

On va essayer de terminer ce dernier Conseil de l'année si vous voulez bien, dans une bonne ambiance. Monsieur le Maire ayez l'amabilité s'il vous plaît d'essayer de cesser de faire croire que l'on ne travaille pas les dossiers. Dans cette pièce, nous sommes très peu à savoir lire un budget communal. Je pense savoir le faire voilà. Donc effectivement, le budget primitif était de 8 800 000 € et que nous terminons bien l'année à 10 000 000 d'euros.

**Monsieur Genieys :**

A 10 000 000 d'euros oui, oui tout à fait.

**Madame Escalier :**

Voilà donc, cela fait bien une augmentation. Donc, je veux bien qu'on ait tâté au début de l'année pour avoir le montant du chapitre 012 en ce qui concerne les intégrations de personnel, je veux bien. Mais vous êtes d'accord que sur l'année nous augmentons, nous passons bien de 8 800 000 à 10 000 000 d'euros.

**Monsieur le Maire :**

Tout à fait, mais si vous maîtrisez les budgets et la lecture des budgets, ayez, c'est ce que je disais tout à l'heure, soit il y a une insuffisante connaissance, soit s'il y a une connaissance, il y a un peu de malice donc, cela veut dire que c'est peut-être la deuxième option. Et donc, ayez l'honnêteté intellectuelle de considérer que l'augmentation que vous évoquez qui n'est pas liée à celles-ci, aux augmentations automatiques, elle est liée à



la récupération du personnel, une soixantaine d'agents et que ces 60 agents de toutes les façons, nous les payions dans le passé « rubis sur l'ongle » lorsqu'ils étaient...

**Madame Escalier :**

Est-ce que j'ai dit le contraire ?

**Monsieur le Maire :**

... Vous n'avez pas dit le contraire mais vous avez omis de le dire.

**Madame Escalier :**

J'ai dit qu'il y a une augmentation. J'ai dit que la délibération portait sur essentiellement les 250 000 € d'augmentation de charges de personnel.

**Monsieur le Maire :**

Parfait.

**Madame Escalier :**

C'est vous qui faites une extrapolation peut-être de mes propos.

**Monsieur le Maire :**

Aucune.

**Madame Escalier :**

Mais en tout cas, il n'y a rien d'autre derrière.

**Monsieur le Maire :**

Alors effectivement en cette période où les fêtes de Noël approchent, qui appellent au rassemblement et à la fraternité, je prends acte que vous reconnaissez que notre trajectoire budgétaire est saine et constructive. Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'observation ? S'il n'y en a pas, donc je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 4**

**Abstention : 2**

~~~~~

DELIBERATION N°2 - Ouverture de compte à terme

Monsieur le Maire :

La délibération n°2 concerne également des éléments budgétaires et donc, vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur Genieys :

Des éléments budgétaires intéressants . Donc, cela concerne la demande d'autorisation d'ouverture d'un compte à terme. Alors le Trésor Public donne la possibilité aux collectivités territoriales et locales d'ouvrir des comptes à terme. L'ouverture d'un compte à terme, elle est soumise à conditions, elle s'opère avec le trésorier. Cette opération permet de placer sur le court terme dans les conditions prévues par la loi de finances du 30 décembre 2003, des avoirs ciblés en attente d'affectation. Nous bénéficions aujourd'hui d'une trésorerie positive stable à hauteur de 3 000 000 d'euros. Souvenez-vous quand même, qu'elle était jusqu'en 2020 structurellement dans le négatif et avait nécessité l'accord par la Société Générale, d'une ligne de trésorerie qui a culminé à 1 600 000 euros, sur laquelle la commune payait des intérêts. Les placements sur le compte à terme ouvert, permettront eux, j'allais dire à l'inverse, de bénéficier d'intérêts à ce jour à hauteur de 3,8 %. Donc

dans ce but, on doit, nous devons prendre une délibération autorisant monsieur le Maire, ou son représentant, à ouvrir ce compte à terme auprès du Trésor Public.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Bon s'il n'y en a pas, vous l'avez très bien dit, on peut encore peut-être insister auprès de nos concitoyens pour qu'ils comprennent bien. Là, où nous avons une ligne de trésorerie entièrement consommée en permanence de 1 500 000 euros, puisque quand nous sommes arrivés c'est comme un découvert en permanence consommé, eh bien aujourd'hui, nous avons une trésorerie devant nous. Cela ne veut pas dire que nous « trésorisons » parce que c'est l'argent des Trinitaires qui est fait pour investir. Mais c'est simplement que sur les sommes que nous avons à dépenser dans l'année, eh bien elles sont sur le compte et donc, nous ne sommes pas en difficulté de trésorerie au contraire, nous sommes dans une forme de confort sain de trésorerie. Donc, s'il n'y a pas d'observation, je note que cette délibération fait consensus. Qui est contre ? Non, pas tout à fait puisque, bon. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 4 Abstention : 0

CCCCCCCC

DELIBERATION N°3 - Ouverture des crédits d'investissement 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024

Monsieur le Maire :

La délibération n°3 concerne l'ouverture des crédits d'investissement en attente de l'adoption du budget primitif 2024 Monsieur l'Adjoint aux finances.

Monsieur Genieys :

Pardon, oui alors les délibérations suivantes sont des délibérations traditionnelles que l'on prend en fin d'année. Elles vont se décliner. La première par la demande d'ouverture de crédits d'investissement 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif parce que la commune doit pouvoir assumer la continuité des paiements auprès de ses fournisseurs dès le début de l'année, que le code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans les limites d'un quart des crédits. C'est ce qui est demandé traditionnellement tous les ans et qui vous est redemandé cette année.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 4

CCCCCCCC

DELIBERATION N°4 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire :

Donc, la délibération n°4.

Monsieur Genieys :

Concerne les admissions en non-valeur qui ont été déterminées cette année. Alors là, ce sont les titres de recettes émis pour les usagers de la commune et des titres restent impayés depuis plusieurs années. Voilà

malgré les efforts du trésorier, des titres demeurent impayés. Alors là on parle de titres impayés sur la période 2010-2016 qui ne seront, bien entendu, pas recouvrés.

Monsieur le Maire :

Peut-être, rappeler que ce sont de petites sommes pour la plupart, de très petites sommes.

Monsieur Genieys :

Ce sont de petites sommes à chaque fois, vous en avez le détail et donc, on demande de les admettre en non-valeur.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

#### **DELIBERATION N°5 – Versement anticipé d'acompte de subvention à la Caisse des Écoles pour 2024**

**Monsieur le maire :**

La délibération n°5 concerne là aussi un versement anticipé, monsieur l'Adjoint aux finances.

**Monsieur Genieys :**

Oui alors cela va concerner les associations. On en est là ? Oui.

**Monsieur le maire :**

Non, la Caisse des Ecoles.

**Monsieur Genieys :**

Pardon oui, la Caisse des écoles donc qui doit faire face évidemment à des dépenses dès le début de l'exercice 2024. Or, Le versement des subventions ne peut intervenir qu'après l'approbation du budget primitif prévu à la fin du premier trimestre, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'une avance et il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser le versement d'un acompte de la subvention communale. Le montant maximum accordé de 50 % de la subvention de l'année 2023 et non 2024, comme il a été mal indiqué voilà, c'est bien 2023 à chaque fois.

**Madame Escalier :**

Sur la n°7 aussi.

**Monsieur Genieys :**

Pardon ?

**Madame Escalier :**

Sur la délibération n°7 aussi.

**Monsieur Genieys :**

Tout le temps, oui, oui, c'est 2023 à chaque fois.

**Monsieur le maire :**

Alors, il convient de modifier alors.



**Monsieur Genieys :**

Oui, oui 2023. Donc, il vous est demandé de voter cette mesure.

**Monsieur le maire :**

Voilà donc, simplement on va vérifier que formellement la délibération est bien modifiée.

**Monsieur Genieys :**

Oui il faut qu'elle soit modifiée je m'en suis aperçu.

**Monsieur le maire :**

Elle a été modifiée ?

**Madame Escalier :**

Pas celles qu'on a reçu. Il y a deux coquilles.

**Monsieur le maire :**

Non mais c'est pour ça. C'est pour ça que je demande à ce que formellement nous modifions et que donc on remplace 2024 par 2023 dans la délibération. Il s'agit bien évidemment du budget de la caisse des écoles, on le fera délibération par délibération. Il s'agit bien du budget de la Caisse des écoles 2023 et donc c'est bien sur cette mention 2023 que je demande aux Conseillers municipaux de voter. Donc, y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

**Monsieur Razafindralambo :**

Je vous remercie monsieur le Maire. C'est juste une question technique comme je suis membre du Comité d'Administration de la Caisse des écoles, est-ce que je dois prendre part au vote ou pas ?

**Monsieur le Maire :**

Ecoutez, je pense qu'il n'y a pas de problème à ce que vous preniez part au vote, de la même manière que vous votez lorsqu'il s'agit du budget du Conseil municipal. Au contraire, vous êtes désigné, ah non, vous y êtes au titre du Conseil municipal.

**Monsieur Razafindralambo :**

Du Conseil municipal oui.

**Monsieur le Maire :**

A partir du moment où vous y êtes désigné par le Conseil municipal il y a évidemment aucun problème pour que vous preniez part au vote.

**Monsieur Razafindralambo :**

D'accord, par contre je profite...

**Monsieur le Maire :**

Exactement comme le CCAS par exemple.

**Monsieur Razafindralambo :**

D'accord oui.

**Monsieur le Maire :**

Donc, est-ce que vous avez une remarque ?

**Monsieur Razafindralambo :**

Non, c'est juste que par contre, je ne prendrai pas part au vote à la délibération n°8.

**Monsieur le Maire :**

D'accord. Donc, pour cette délibération n°5 qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

CCCCCCCC

#### **DELIBERATION N°6 - Versement anticipé d'acompte de subvention au CCAS pour 2024**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°6 concerne cette fois-ci donc, le CCAS.

**Monsieur Genieys :**

Et c'est le même problème en fait. Le CCAS qui doit faire face à des dépenses dès le début de l'exercice 2024 et le montant maximum que l'on vous propose aussi est de 50 % de la subvention allouée au titre de l'exercice 2023, soit 250 000 € puisque la subvention était de 500 000 €.

**Monsieur le Maire :**

Délibération habituelle. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

CCCCCCCC

#### **DELIBERATION N°7 - Versement anticipé d'acompte de subvention au SIVU La Plana pour 2024**

**Monsieur Genieys :**

Et nous avons après le SIVU.

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°7 sur le SIVU La Plana.

**Monsieur Genieys :**

C'est ça et donc on est sur les mêmes montants, montant maximum accordé qui sera de 50 % de subvention allouée au titre de l'exercice 2023.

**Monsieur le Maire :**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

CCCCCCCC

#### **DELIBERATION N°8 – Versement anticipé d'acompte de subvention à l'association La Trinité Sports pour 2024**

**Monsieur Genieys :**

Et on termine par Trinité Sports et au niveau de Trinité Sports le montant maximum accordé sera de 30 % de la subvention allouée au titre de 2023, de même.

**Monsieur le Maire :**

Pas de remarque particulière ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Délibération adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Monsieur Razafindralambo intéressé à l'affaire ne prend pas part au vote*

*~~~~~*

## **DELIBERATION N°9 – Fixation des durées d'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Monsieur le Maire :**

Nous passons à la délibération n°9 qui concerne la fixation des durées d'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint aux finances.

**Monsieur Genieys :**

C'est ça, donc, cette délibération fixe le tableau d'amortissement pour la commune qui a été établi en accord avec le comptable du Trésor. Le tableau est joint à la présente délibération. Bon, si vous avez des précisions vous me le dites, mais il n'y a pas de problème. Il y a juste un problème qui a été réglé puisqu'on avait considéré auparavant que au-dessous de 1 000 €, on amortissait sur une durée d'un an. Cela a été supprimé, sinon c'est un tableau classique d'amortissement selon la durée d'utilisation des biens.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

*~~~~~*

## **DELIBERATION N°10 – Aménagement du site de la gare – désaffectation de la parcelle cadastrée section AE n°409 pour 123 m<sup>2</sup>**

**Monsieur le Maire :**

Les délibérations de 10 à 12 concernent des sujets d'urbanisme et d'aménagement et donc, c'est Madame la Première adjointe qui les rapportera. La délibération n°10 concerne l'aménagement du site de la Gare et la désaffectation de la parcelle cadastrée section AE 409 pour 123 m<sup>2</sup>. Vous avez la parole madame la Première adjointe.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Merci monsieur le Maire. Donc, dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de la gare autorisant l'Etablissement Public Foncier à procéder aux acquisitions nécessaires pour mener à bien le projet, nous avons proposé au vote, lors du Conseil municipal de juin 2023, de donner autorisation à la commune à procéder à la cession de la parcelle AE n°377 au prix des domaines, soit 47 000 € hors taxes. La parcelle concernée par la cession ici présente est le talus situé entre le parking de la gare et les habitations du boulevard Général de Gaulle. Après avoir procédé à la division parcellaire, ce talus dépendant de la parcelle contenant le parking public, nous devons maintenant préalablement à la cession à l'EPF, procéder à la désaffectation de cette parcelle communale. La désaffectation faisant cesser l'utilisation du bien appartenant à la commune, portant ainsi déclassement et faisant sortir le bien du domaine public communal. C'est l'objet de la présente délibération.



**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des observations ? Madame Martello vous avez la parole.

**Madame Martello :**

Merci. Bonsoir à tous. Alors nous, en cohérence, vous m'entendez là ? Oui, en cohérence avec le Conseil municipal du 27 juin 2023, nous voterons contre et je profite de cette occasion puisque c'est une délibération qui est en lien avec l'aménagement du territoire trinitaire. Notre groupe et nombreux Trinitaires aimeraient vous poser une simple question. Au vu des relevés d'informations routières entrepris dans le quartier Sainte-Anne par les équipes de géomètres de la Métropole donc, voilà l'ensemble de ces personnes aimerait savoir si vous allez imposer aux résidents du quartier Sainte-Anne, le sens unique que vous aviez évoqué à la réunion de quartier l'autre jour ? Voilà, vous répondez juste simplement oui ou non cela nous ira.

**Monsieur le Maire :**

Enfin, si vous m'y autorisez madame Martello, je pourrais peut-être dire plus que oui ou non.

**Madame Martello :**

Mais allez-y, je vous en prie.

**Monsieur le Maire :**

Et à l'époque, vous étiez de ce côté-là, vous auriez dit : « Mais c'est hors sujet ! », mais nous cela n'est pas notre style donc, je vais vous répondre très précisément.

**Madame Martello :**

Vous m'avez déjà entendu hurler, crier comme cela ? Je ne pense pas non.

**Monsieur le Maire :**

Ah, oui, oui.

**Madame Martello :**

Non, je ne pense pas, non.

**Monsieur le Maire :**

Ceux qui ont connu le Conseil municipal il y a quelques années savent que l'ambiance n'était pas tout à fait celle de ce soir, mais si vous avez oublié ...

**Madame Martello :**

Le passé est toujours le passé, je vous rappelle votre comportement aussi, dans l'opposition.

**Monsieur le Maire :**

La capacité d'oublier est une vertu de l'humanité...

**Madame Martello :**

Oui.

**Monsieur le Maire :**

... qu'il nous faut chérir.

**Madame Martello :**

Rappelez-vous comment vous étiez dans l'opposition.

**Monsieur le Maire :**

Et oui.

**Madame Martello :**

Celui qui hurlait le plus, c'était vous.

**Monsieur le Maire :**

Oui, parce que moi, on ne me laissait pas parler ce qui n'est pas mon cas, vous vous me le concéderez. Alors, je vais d'abord parler de la délibération à l'ordre du jour et ensuite je répondrai à votre question qui n'est pas du tout à l'ordre du jour, mais qui est une question tout à fait utile. Alors, la délibération concernant l'ordre du jour est une délibération importante parce que pour que ce soit clair là aussi pour les Trinitaires, elle concerne ce site d'aménagement de la gare, qui est situé donc, entre la gendarmerie non incluse, les immeubles de la gendarmerie non inclus et l'allée de la gare et où il est prévu depuis de nombreuses années, avant même d'ailleurs l'arrivée en responsabilité de mon équipe, un réaménagement. Là où par le passé, la hauteur des immeubles était, enfin pouvait être considérée, en tout cas c'était mon cas à l'époque, comme démesurée. Nous avons fait baisser la hauteur des immeubles qui sont prévus pour qu'elle soit à la même hauteur que les immeubles qui sont situés juste en face dans l'allée de la gare et que nous puissions accueillir là, un ensemble de logements mixtes avec 1/3 de logements sociaux comme nous y oblige la loi, mais pas plus 1/3, là où dans d'autres communes, certains souhaitent qu'il y ait plus. Mais nous, nous sommes attentifs aux équilibres de cette ville et donc, nous avons maintenu ce tiers. Et puis donc, ce sera un immeuble qualitatif qui permettra aussi de requalifier de façon générale ce quartier, le jardin de la gare qui est aujourd'hui dans un état, enfin en tout cas qui mérite d'être amélioré. Il y aura une communication entre le boulevard Général de Gaulle et ce jardin de la gare par une espèce de petite placette et il y aura en pied d'immeubles, des surfaces commerciales. Mais là aussi pour ne pas reproduire les erreurs du passé, où on a connu à La Trinité des surfaces commerciales qui restaient des mois, voire des années inoccupées, je souhaite que nous puissions travailler très en amont sur qui occupera ces surfaces commerciales et quelles activités. Nous lancerons évidemment un appel à manifestation d'intérêt, enfin nous verrons quelle forme juridique cela prendra, mais pour que dès le début de la construction nous sachions quels seront les occupants de la surface commerciale, parce qu'évidemment la présence de commerces de proximité et de services est un élément fondamental pour le centre-ville. Donc, c'est de cela que nous parlons et évidemment, dès lors que les derniers occupants auront quitté les lieux, il n'en reste pas beaucoup et puis ce sont parfois des situations humaines difficiles que nous avons demandé d'accompagner avec la plus grande humanité, dès lors que ces situations seront réglées, évidemment les choses pourront commencer sur ce site. Donc cela c'est l'objet de la délibération.

Quant à votre question madame Martello sur le quartier Sainte-Anne, vous savez puisque vous étiez là. Nous avons voulu organiser une réunion de quartier où les participants étaient nombreux, où nous avons pu débattre, où des propositions ont été faites et la proposition qui a été retenue, qui était d'ailleurs issue de demandes nombreuses, des habitants du quartier et depuis longtemps et notamment en lien avec les difficultés qui existent depuis très longtemps sur les flux de circulation aux entrées et sorties de l'école Denis Delahaye. Il a donc été retenu l'idée d'une expérimentation sur un sens unique dans ce quartier-là qui commencera dès que les travaux en cours réalisés par Enedis qui viennent de se terminer je crois et par la Régie Eau d'Azur qui se termineront au mois de février, donc dès que ces travaux dans le quartier Sainte-Anne seront terminés en février-mars, nous proposerons une expérimentation de 3 mois, c'est très simple, sur un sens unique. Alors contrairement à ce qui avait été imaginé en premier lieu, c'est-à-dire un sens unique démarrant de Sainte-Anne montant et redescendant ensuite sur Stalingrad et les Iris, mais qui posait un certain nombre de problèmes, l'expérimentation que nous allons proposer, c'est un sens unique qui débutera de Stalingrad, qui montera Stalingrad et qui ensuite rejoindra l'école Denis Delahaye et redescendra sur l'avenue Sainte-Anne, étant entendu que la partie basse de l'avenue Sainte-Anne entre l'allée des Lucioles et le boulevard Général de Gaulle restera en double sens avec probablement une réflexion sur l'adaptation de là où se situe le cheminement piétonnier, les stationnements, etc., dans un second temps. Et par ailleurs, dans l'expérimentation, nous mettrons la remise en sens historique, si j'ose dire, de l'allée des Lucioles c'est-à-dire de l'avenue Sainte-Anne vers le boulevard Blanqui en sens unique, voilà. Parallèlement dans le premier trimestre, nous allons pouvoir enclencher des travaux d'amélioration dans ce secteur sur le boulevard Blanqui et donc, évidemment à l'issue de cette période d'expérimentation, j'en ai pris l'engagement, nous referons une réunion de quartier et nous verrons si l'expérimentation est fructueuse ou pas. Voilà mais aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour considérer que la situation n'est pas satisfaisante. Elle ne l'est pas depuis quelques

mois, elle ne l'était pas par le passé parce qu'il n'y a pas un seul mois où je n'ai pas reçu de courriers d'habitants de ce quartier déplorant les difficultés de circulation autour de l'école Denis Delahaye, vous en conviendrez. Voilà donc, j'ai répondu un peu plus que oui ou non, mais je suis quand même beaucoup sorti de l'ordre du jour, donc je reviens à l'ordre du jour. Non sur ce sujet-là, je vous propose qu'on en parle à d'autres occasions.

**Madame Martello :**

Les poubelles du début de l'avenue Sainte-Anne, vous pensez que c'est embêtant parce que là, vraiment les gens sont terrorisés de tourner à droite ou à gauche.

**Monsieur le Maire :**

Madame Martello, je vous ai répondu et on fera comme on a dit.

**Madame Martello :**

Voilà, comme d'habitude.

**Monsieur le Maire :**

Donc, je propose maintenant que nous revenions à cette délibération. Sur cette histoire d'aménagement du site de la gare, y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je vais soumettre au vote, tout en signalant que monsieur Bonnafoux ne prendra pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 4**

**Abstention : 0**

*Monsieur Bonnafoux intéressé à l'affaire ne prend pas part au vote.*

~~~~~

DELIBERATION N°11 - Site Pégons/Fonséry - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire conjointe dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs « Fonds Barnier » - demande de subvention auprès de la DDTM

Monsieur le Maire :

La délibération n°11 concerne le site Pégon/Fonséry. Madame la Première Adjointe vous avez la parole.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Alors oui, lors du Conseil municipal d'octobre 2023, nous avons approuvé la procédure de lancement de la DUP pour l'acquisition des derniers biens sur le site Pégon/Fonséry. Le site avait en 2014 été évacué, suite aux importants mouvements de terrain qu'il avait subi. Les familles avaient toutes été évacuées et relogées. La procédure d'acquisition n'ayant pas pu aboutir pour la totalité des propriétaires, une procédure de DUP a donc été engagée pour les parcelles restantes. Il est question ici des frais liés à cette procédure au titre de la prévention des risques naturels et majeurs par le fonds Barnier. Nous sollicitons donc par cette délibération, la demande de remboursement des sommes déjà engagées dans le cadre de cette DUP. Vous avez en annexe le montant des frais dont nous demandons les remboursements, notamment des frais de constitution de dossiers et de divers diagnostics.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~



## **DELIBERATION N°12 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours – Mise à jour de la tarification**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°12 concerne cette fois-ci l'adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des Séjours. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

### **Madame Nicoletti-Dupuy :**

Alors, merci monsieur le Maire. Je reviendrai juste sur un petit chiffre. En fait, nous avons quasiment multiplié par 4, l'offre. J'ai bien repris tous les chiffres donc, l'offre de séjour ski notamment. Donc, suite à la reprise de compétence auprès du Sivom de l'offre séjour, c'est de cela dont il est question ici. Les séjours, qui seront organisés directement par la commune, nous vous avons proposé en juin la validation des tarifs séjours ainsi que du règlement intérieur. Une première modification est ici apportée concernant le tarif des hors communes qui était aligné sur le tarif plafond des hors régimes. Ce tarif ici proposé est donc majoré de 5 €. Comme vous le savez, nous souhaitons développer les offres séjour à destination des jeunes, c'est donc dans cette délibération que nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle offre à destination des 15- 17 ans, les week-ends skis et donc par la même, sa tarification. Cette offre sera proposée dès le mois de janvier pour permettre à 16 jeunes par séjour, un séjour par mois, de partir donc profiter du ski. Ce seront donc 48 jeunes entre 15 et 17 ans qui pourront bénéficier de cette offre. Aujourd'hui, si nous faisons un bilan de ce que nous allons pouvoir proposer aux jeunes à partir du mois de janvier en terme de ski effectivement, il y a les mercredis skis, mais il y aura aussi donc les séjours pour les jeunes de 7 à 11 ans qui nous permettront de faire partir 40 jeunes, les séjours pour les collégiens de 11 à 15 ans qui nous permettront de faire partir 30 jeunes, plus les séjours week-ends ski qui est donc, une nouvelle offre et qui nous permettra de faire partir 48 jeunes. Ce qui fait donc un total de 118 jeunes qui pourront partir, si les réservations effectivement sont complètes, mais je pense qu'elles le seront vu l'engouement qu'il y a pour les week-ends, pour les mercredis skis, pardon. Et là où nous étions contraints malheureusement, mais, de devoir réserver des places auprès du Sivom Val de Banquière puisque nous avons délégué cette compétence et qu'il s'agissait de séjours intercommunaux, nous pouvons maintenant offrir ces week-ends enfin offrir, proposer cette offre de ski qui est des plus diversifiée pour tous les âges à plus de 118 jeunes. Ils étaient 30 à partir l'an dernier.

### **Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup. Donc, on parle de jeunes, mais effectivement il y a plusieurs catégories. Il y a si j'ose dire, l'enfance et puis la jeunesse et j'en profite sur cette compétence jeunesse que nous avons récupérée à la fois pour remercier le travail de notre collègue Fabien Bonnafox, délégué à la jeunesse et de l'équipe, de nos agents qui travaillent pour animer un groupe de jeunes, qui est de plus en plus nombreux. De jeunes trinitaires qui participent à nos activités jeunesse, il y en a une évidemment emblématique qui est dans toutes les têtes parce qu'elle est récente que nous n'avons pas évoquée en Conseil municipal puisque c'était le 11 novembre et où, nos jeunes ont ramené vous le savez tous, la flamme du soldat inconnu qui sont allés raviver sous l'Arc de Triomphe à Paris et qu'ils ont ramené à La Trinité. Nous en sommes dépositaires pour toute l'année et évidemment c'était l'acte symbolique et majeur de ce voyage, mais ils sont allés dans un voyage citoyen, visiter les parlementaires à l'Assemblée Nationale, au Sénat, visiter des musées et puis ils continuent là, d'élaborer des projets citoyens ; puis à côté de ces projets citoyens, il y a aussi des activités ludiques, des activités de loisirs, des activités sportives, de jeunesse et puis ces séjours, dont vous avez parlé madame la Première Adjointe et dont nous élargissons de façon très significative, leur accès à la jeunesse trinitaire et aux familles trinitaires. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, ah si madame Escalier, vous avez la parole.

### **Madame Escalier :**

Bien, je tenais à vous remercier d'avoir tenu compte de l'observation que nous avons faite lors du Conseil du mois de juin et nous sommes satisfaits pour les Trinitaires qui relèvent du régime monégasque ou agricole, qu'ils puissent bénéficier effectivement d'un tarif différencié de la CAF française et notamment par rapport aussi aux dérogations des extérieurs que vous pourriez accorder. Pour boucler la boucle, 6 mois se sont



déroulés, il y a eu des séjours durant l'été. Peut-être que des familles ont payé un tarif pour le coup plus élevé alors que vous revenez sur cette tarification. Est-ce qu'il est pas possible pour ces familles-là de leur octroyer un avoir s'ils ont, entre guillemets, trop payé. Je voulais juste savoir s'il était possible pour boucler la boucle, de permettre à ces familles qui ont été potentiellement lésées d'avoir un geste en leur rétribuant un avoir.

**Monsieur le Maire :**

Non, en fait on n'a pas diminué le tarif, on a simplement, pour faire en sorte que les choses soient justes et que les Trinitaires ne soient pas lésés par rapport à d'éventuels Trinitaires, on a augmenté le tarif hors commune.

**Madame Escalier :**

Hors commune, d'accord.

**Monsieur le Maire :**

Bon, sachant qu'évidemment comme nous priorisons de façon absolue les Trinitaires et que ces séjours sont attractifs, les hors communes restent très minoritaires, mais effectivement, il n'était que justice que les éventuels hors Trinitaires, hors Trinitaires cela ne veut rien dire, les éventuels jeunes provenant de familles n'habitant pas à La Trinité puissent payer un petit peu plus que tout Trinitaire, quel que soit son régime général ou autres régimes dont, notamment les caisses sociales monégasques. Pas d'autres observations ? Donc, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre les séjours pour les jeunes ? C'est noté.

**Madame Meynard :**

C'est n'importe quoi.

**Monsieur le Maire :**

Qui s'abstient ?

**Madame Martello :**

Nous, on est en cohérence avec le Conseil municipal du 27 juin, voilà, on suit notre ...

**Monsieur le Maire :**

D'accord, ben si vous vous suivez tant mieux. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 4**

**Abstention : 0**

~~~~~

DELIBERATION N°13 – Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2024 – avis du Conseil municipal sur les dérogations accordées par monsieur le Maire

Monsieur le Maire :

La délibération n°14 concerne le passage à la gestion en flux des réservations de logements. Ah pardon excusez-moi, j'ai sauté une délibération qui concerne, alors c'est moi qui la rapporte, elle concerne là aussi c'est une délibération assez classique qui concerne l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2024 et l'avis du Conseil municipal sur les demandes de dérogation faites évidemment par de très grandes enseignes que nous connaissons bien, comme elles le font chaque année pour pouvoir ouvrir le dimanche dans une douzaine de jours de dérogation dominicale. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors nous voterons pour cette délibération, même si nous estimons qu'il y a un dévoiement de cette exception pour les salariés. Dans un cadre général, je ne m'arrête pas uniquement sur les commerces de la commune, mais à la base l'ouverture des dimanches c'était basé sur le volontariat et pour les salariés avec la possibilité d'avoir une majoration au niveau du salaire. A ce jour, la plupart des salariés sont annualisés et que le gain

financier n'est plus aussi attractif ou voir peut-être inexistant. Alors j'ai une question monsieur le Maire, lorsque vous siégez dans l'opposition vous vous êtes toujours abstenu sur cette délibération, arguant le fait que les petits commerces subissaient un déséquilibre avec l'hypermarché. Ce déséquilibre perdure toujours même si vous dites que certains commerces, vous pouvez dire le contraire parce que certains commerce de proximité aujourd'hui ouvrent, d'autres dépérissent un peu, voire ferment. Pourriez-vous nous éclairer sur ce changement de position à ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de changement de position. Ce que je développais à l'époque, c'est qu'il était impératif que ces très grandes surfaces commerciales qui sont à la fois des avantages et des inconvénients pour la ville depuis toujours. L'avantage certain, de disposer d'une offre commerciale importante et pratique, une forme d'inconvénient qui est que la présence de ces surfaces, elle déstabilise d'une certaine manière la possibilité du commerce de proximité. Ce que je défendais à l'époque et que je défends aujourd'hui extrêmement concrètement tous les jours, c'est la nécessité d'une interface permanente entre ces très grandes surfaces. Je rappelle que l'hypermarché est de loin le plus gros employeur privé de la commune et même de notre territoire, une interface permanente sur les grands sujets. Vous voyez tout à l'heure, vous me demandiez la liste des membres du Conseil Consultatif de la Vie Communale et je vous disais que certains membres avaient souhaité qu'on ne communique pas leur nom, certains sont mineurs, etc. Alors il y en a un, dont je vais vous communiquer le nom parce que je sais qu'il m'y autorise, c'est Monsieur Philippe Laurent qui est le Directeur de l'hypermarché, qui participe à notre Conseil Consultatif de la Vie Communale et qui donc sur tous les grands sujets est associé à nous, sur les grandes réflexions d'aménagement. Vous voyez quand nous avons travaillé sur ces travaux de sécurisation, d'embellissement de la ville qu'on voit progressivement avancer, qui vont très au-delà de la piste cyclable, mais qui sont des travaux structurants d'embellissement, de réaménagement, d'attractivité de la ville, quand nous avons travaillé à tout cela, nous avons travaillé avec le Conseil Consultatif donc, avec tous les Trinitaires qui s'étaient manifestés pour participer à la réflexion communale et nous avons travaillé parce que j'avais voulu avec mon équipe que nous ayons un collège des acteurs de la vie économique et sociale. Et donc, il y a dans notre Conseil Consultatif de la Vie Communale, des acteurs de la vie économique extrêmement structurants dont le directeur de l'hypermarché. Et donc aujourd'hui, il y a une élaboration stratégique qui se fait main dans la main avec les grands acteurs du développement économique et avec les commerçants de proximité. Donc, c'est la raison pour laquelle effectivement, là où j'avais pu m'abstenir parce que je considérais que dans ce secteur-là, comme dans beaucoup d'autres domaines, La Trinité ne se faisait pas entendre suffisamment dans une réflexion stratégique active. Aujourd'hui parce que nous sommes acteurs et parce que nous travaillons avec les acteurs du développement économique, eh bien effectivement nous avons une politique extrêmement constructive et les commerces de proximité où qu'ils se trouvent pour le commerce, malheureusement, dans une période où le pouvoir d'achat est impacté pour tous les citoyens à La Trinité comme dans le pays tout entier, le commerce est en difficulté. Tous les acteurs du développement économique, tous les responsables de la Chambre de Commerce avec lesquels je discute et notamment le Président de la Commission Commerce qui est venu à La Trinité pour travailler avec nous, nous disent qu'il est extrêmement difficile aujourd'hui pour des commerçants, d'arriver à avoir une activité rentable. C'est valable dans le centre de La Trinité comme dans l'hypercentre de Nice avec des problématiques extrêmement différentes ou dans le centre de Paris ou dans le centre de villes de notre taille, de toute la France. Et donc les commerçants, ils sont soumis à d'immenses difficultés, l'augmentation du coût de leurs matières premières, la diminution du pouvoir d'achat. Et donc notre responsabilité, à partir du moment où le développement économique n'est pas une compétence communale, c'est une compétence régionale, métropolitaine, une compétence d'État d'une certaine manière, pas une compétence communale. Qu'est-ce que nous pouvons faire nous, pour favoriser l'activité économique et le commerce ? Nous pouvons seulement faire en sorte que d'une part, l'attractivité de la ville soit maximale et que d'autre part, pour le commerce de proximité le centre-ville appelle à des usages de commerces de proximité. Un des éléments fondamentaux de notre commune c'est l'histoire qui a fait cela, c'est qu'elle s'est construite sans qu'un centre-ville soit vraiment structuré. Il y a le centre-ville historique de l'époque où La Trinité était un village et puis ensuite après-guerre, La Trinité s'est considérablement agrandie, le centre commercial est arrivé et n'a pas laissé le temps à une offre commerciale de se développer et donc, les Trinitaires souvent quand ils vont faire leurs courses ils prennent leur voiture, ils vont à Auchan, excusez-moi de les citer où ils vont ailleurs, mais c'est rare qu'ils déambulent, qu'ils déambulent

dans le centre-ville et pourtant il y a des commerces de proximité méritants qui travaillent dur pour maintenir leur activité. On a encore une boucherie, on a encore plusieurs boulangeries, on a encore une fleuriste, on a des commerces. Qu'est-ce qu'on peut faire pour les aider : renforcer l'attractivité de la ville et rendre le centre-ville agréable. Alors, c'est sûr que cela modifie beaucoup d'usages ce que nous faisons. Les changements de sens, la piste cyclable cela modifie évidemment des usages, mais tout cela est fait pour améliorer la ville, pour l'embellir, pour la sécuriser. Vous voyez, on ricane un peu sur la piste cyclable, mais moi chaque jour, je vois davantage, non seulement de vélos parce qu'il y en a et il y en aura, mais surtout je constate que sur tous les espaces partagés, c'est comme ça qu'on dit, c'est-à-dire en gros les tronçons de la piste cyclable où on peut marcher, où les piétons sont les bienvenus, eh bien parce qu'ils ont le droit et parce que c'est sécurisé, parce qu'il y a un sens montant, un sens descendant sur la piste cyclable et quand vous empruntez la piste cyclable à pied, vous empruntez la file inverse du vélo. Eh bien chaque jour, il y a davantage de piétons, de collégiens, de mamans ou de papas avec des poussettes. Constatez-le avec moi, vous verrez et pourtant c'est l'hiver, il fait froid, il fait humide, mais on le verra encore plus à la belle saison. Et donc, à chaque fois que des gens se disent je pose ma voiture sur le parking des Gerles où il y a tout le temps des places, je pose ma voiture sur l'une des 40 places que nous avons créées sur le boulevard Général de Gaulle en arrêt minute pour favoriser le commerce de proximité et ça marche, à chaque fois qu'il y a des gens qui posent leur voiture là et qui se disent : je vais à la boucherie à pied et puis juste à côté il y a la boulangerie et puis il y a la poste et il y a notre France Services et puis on a récupéré la capacité de faire les cartes d'identité à la mairie donc, je vais aller faire ma carte d'identité ou mon passeport. A chaque fois que ces usages-là sont renforcés, on renforce l'usage de centre-ville et c'est cela qui manque à La Trinité et c'est ça qui, à terme va renforcer le commerce de proximité. Moi ce que je constate, cela reste toujours fragile, mais je constate qu'il y a des nouveaux commerces qui continuent de s'installer. Je constate, tiens, je vous ai vu hier en vitrine dans un commerce, un nouveau commerce. Bon, donc, oui moi je suis pas encore allé me faire faire les ongles, mais je vous ai vu en vitrine. Bon donc, en tous les cas ce que je constate c'est qu'il y a de nouveaux commerces et que les commerces qui font aujourd'hui le pari de s'installer à La Trinité, de même que les propriétaires qui font aujourd'hui le pari d'acheter à La Trinité, c'est un investissement d'avenir parce que demain quand nous aurons le tramway, quand nous aurons un centre-ville entièrement requalifié avec non seulement une piste cyclable, mais des trottoirs là où il y en avait pas, des arbres pas seulement en pot, des arbres en pleine terre, on en a planté encore cette semaine des oliviers sur le boulevard Général de Gaulle là où mes prédécesseurs les laissaient crever en entrée de ville, les oliviers. Cette ville, progressivement en se requalifiant, tout en préservant son âme, eh bien, elle gagne de la valeur et le patrimoine des Trinitaires au sens large, il prend de la valeur, demain avec le tramway, demain avec la salle culturelle, demain avec cette ville remaniée, qui conserve son âme, mais qui s'embellit, qui se sécurise. Eh bien, effectivement nous allons favoriser le commerce de proximité. Il n'y a que cela que l'on peut faire. Alors c'est sûr que c'est souvent difficile de se projeter, c'est difficile parce qu'on est tous englués dans nos difficultés du quotidien, que ce soit les ménages ou les commerçants parce qu'en attendant l'amélioration cela ne vient jamais suffisamment vite parce qu'entre-temps, vous avez vos factures à payer, vous avez vos fournisseurs qui augmentent leurs tarifs, etc. Mais nous, notre responsabilité d'élus, c'est aussi de regarder loin, pour accompagner, pour préparer la suite. C'est cela que nous faisons. Voilà ce que nous essayons de faire pour accompagner le commerce et le développement économique. Y a-t-il d'autres observations ?

Madame Escalier :

Donc, il n'a plus de déséquilibre pour vous, puisque vous vous absteniez, maintenant vous êtes favorable, pour vous le déséquilibre n'existe plus. Non, non mais c'est bon, pas de soucis.

Monsieur le Maire :

Il y a un déséquilibre structurel entre un hypermarché qui emploie des centaines et des centaines d'agents et les commerces de proximité. Mais je vais vous prendre un autre exemple.

Madame Escalier :

Il existait déjà, il existera toujours. Vous changez d'avis c'est très bien voilà.

Monsieur le Maire :

Non.

Madame Escalier :

Vous vous étiez abstenu, vous êtes favorable.

Monsieur le Maire :

Oui, mais alors d'abord, vous savez, il y a des gens très intelligents qui changent d'avis et ça peut m'arriver. Sur ce point-là, je n'ai pas du tout, ni mes collègues changé d'avis, au contraire nous sommes devenus acteurs là où nous étions spectateurs d'un naufrage. Donc, excusez-nous d'avoir effectivement une inflexion parce que nous sommes devenus acteurs. Vous parlez, puisque vous parlez de l'articulation entre les petits commerces et l'hypermarché, le meilleur exemple de cela, ceux sont les commerces de la galerie marchande de l'hypermarché qui sont en grande difficulté. Et là où ils se sentaient dans le passé abandonnés, nous les avons réunis dans cette salle. C'est une proposition que nous leur avons faite et cela a enclenché ensuite un travail en commun que nous menons en permanence, où nous avons convoqué dans cette salle en même temps que les commerces, leurs bailleurs c'est-à-dire les sociétés qui ne sont pas la société qui exploite l'hypermarché, les sociétés qui exploitent la galerie, le propriétaire et la société commerciale qui exploite les cellules. Et nous avons convoqué cette réunion pour que les commerçants de la galerie marchande puissent poser toutes leurs questions. Les responsables du bailleur donc, les propriétaires sont venus de Paris pour répondre à notre convocation. C'était la première fois que cela se passait. Ils sont venus dans la salle du Conseil municipal et ils ont répondu à toutes les questions que leur posaient les commerçants et nous avons listé un certain nombre de points de travail en commun et dans quelques mois, nous sommes convenus de revenir ensemble dans cette même salle pour voir, un peu comme nous le faisons dans un tout autre domaine sur les réunions de quartiers que nous évoquions tout à l'heure, pour revenir ensemble et voir ce qui a progressé, ce qui n'a pas progressé et travailler ensemble. Donc, vous voyez la différence entre le naufrage du passé et le travail que nous essayons de mener qui n'est pas simple parce que cela n'est jamais simple d'avancer, de travailler, d'essayer de se projeter. La différence c'est que nous sommes actifs, que nous nous démenons avec mon équipe, vous voyez, tous les élus qui sont là, certains qui ne sont pas là parce qu'ils ont le Covid ou autre, ils se démènent au quotidien pour que La Trinité ne soit pas spectatrice passive, mais qu'elle soit actrice et qu'elle avance. Y a-t-il de observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

## **DELIBERATION N°14 – Passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°14 concerne le passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Vous avez la parole madame l'Adjointe au logement.

**Madame Nicoletti-Dupuy :**

Alors, il nous faut poser tout d'abord le cadre réglementaire qui encadre cette délibération. La loi Alur de 2014 qui porte différentes mesures pour l'accès au logement, la loi Elan 2018 qui porte évolution du logement et rendant obligatoire la gestion en flux des réservations des logements sociaux. La gestion en flux succédera donc à la gestion en stock et c'est une obligation. Pour faire simple, jusqu'à aujourd'hui les logements sociaux avaient un réservataire : commune, Etat, 1% patronal ou autres. Le logement était donc identifié clairement comme ayant un réservataire. Avec la gestion en flux, le réservataire continuera d'exercer toutes ses prérogatives de positionnement lors des commissions d'attribution, mais non plus par logement, mais sous la forme d'un roulement. Ce sera donc, tour à tour, chaque réservataire qui pourra proposer des candidats sur n'importe quel logement. Les conventions de réservation entre chaque bailleur et chaque réservataire doivent donc être signées. A défaut, le flux des attributions de logements des réservataires relèvera du Préfet. Ces signatures devaient intervenir avant le 23 novembre 2023, mais au vu des contraintes organisationnelles, la

préfecture a laissé un délai supplémentaire. La relation de confiance que nous entretenons avec chaque bailleur, grâce au pôle logement notamment que nous avons structuré au CCAS, nous permet aujourd'hui, sur proposition du bailleur, de positionner des ménages en surplus de nos attributions. Concernant les conventions qui sont annexées à la présente délibération, elles viennent formaliser le cadre réglementaire et les attributions communales seront recalculées chaque année en fonction des flux constatés.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

C'est une délibération très technique quand même et qui porte sur un sujet où nous débattons régulièrement. C'est difficile quand même à se positionner parce qu'on voit bien à la lecture des conventions qui nous ont été fournies, de la délibération que la commune, oui, attribue des logements, mais qu'il y a quand même toujours, le dernier mot revient quand même principalement et au Préfet et au Président de la Métropole qui gèrent, voilà. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Monsieur le Maire :**

Alors juste en correction de ce que vous venez de dire, non, le Président de la Métropole n'a rien à voir là-dedans. Alors je vais même vous dire l'inverse, c'est que compte-tenu des subventions métropolitaines dans le domaine du logement et de l'habitat, la Métropole se retrouve réservataire, enfin en tout cas est en train de négocier un contingent réservataire qu'elle mettra à disposition des communes. Donc, à l'inverse totale de ce que vous venez de dire et puisque je vous sens dans une optique constructive notamment ce soir, ayez en tête...

**Madame Escalier :**

C'est l'esprit de Noël.

**Monsieur le Maire :**

Voilà sans doute. Ayez en tête pour ne pas induire en erreur des concitoyens sur ces sujets qui sont sensibles et où nous en avons parlé à de nombreuses reprises. Il convient de ne pas souffler sur les braises des inquiétudes, mais au contraire être rationnel pour pouvoir rassurer. Vous aurez bien en tête que la Métropole au contraire prévoit de mettre à disposition des communes les contingents, c'est-à-dire que c'est au contraire, nous qui serons décisionnaires si la Métropole a des logements réservataires. Mais comme vous le dites que ce soit la commune ou la Métropole qui laisse décider la commune, nous n'avons pas la main sur tous les logements. Comme vous le savez parce que nous en avons parlé à plusieurs reprises, nous souhaitons continuer, comme c'était d'ailleurs le cas par le passé, de subventionner des logements et de nous porter garants d'emprunts pour des logements parce qu'à chaque fois que nous le faisons, nous devenons réservataires d'un certain nombre de logements ; par exemple dans le très bel immeuble qui est en train de se construire à la place de l'ancienne station-service désaffectée où les logements libres se vendent comme des petits pains à 5 000 € du mètre carré. Je parlais tout à l'heure de l'investissement d'avenir que cela représente d'acheter à La Trinité et cela représente donc 2/3 des logements. Le tiers de logements sociaux verra une partie être réservée à la commune et où donc, la commune décidera à qui elle attribue ces logements. Evidemment pas à la tête du client parce que tout cela est extrêmement encadré par des procédures transparentes, justes qui renvoient aux compositions familiales, qui renvoient à des plafonds de revenus, etc. Mais comme l'a dit la Première Adjointe, nous avons structuré un pôle logement avec un agent qui connaît les situations de tous les demandeurs de logement qui sont inscrits sur le fichier de La Trinité et donc à situation égale, nous, nous sommes à chaque fois en capacité de dire, voilà, on a cette famille. Cela s'est passé encore aujourd'hui. On a cette famille trinitaire qui correspond exactement à vos critères, on sait que c'est une famille qui non seulement pose aucun problème, mais qui surtout est soit déjà Trinitaire, soit en capacité de trouver sa place dans la commune et donc, la commission d'attribution dit : « ah ben très bien, on vous fait confiance ». Voilà cela s'est passé encore aujourd'hui où une famille trinitaire de longue date, bon qui était en difficulté, s'est vue attribuer un logement alors même que nous n'étions pas réservataires, alors même que, qui était réservataire ? La préfecture, rendez-vous compte. Vous venez de le dire, souvent on est en difficulté quand c'est la préfecture qui est réservataire forcément, elle est tellement soumise à d'immenses difficultés pour loger les gens qui méritent d'être logés que



parfois, l'attribution peut être un peu rapide sans vérification. On a abouti à un tel niveau de partenariat avec tous les acteurs des commissions d'attribution, sous la houlette de la Première Adjointe, avec nos services, qu'aujourd'hui, même quand c'est la préfecture qui est réservataire on vient nous demander notre avis en disant : « Vous n'auriez pas une famille qui corresponde à ces critères ? » et nous, comme on travaille très, très en amont on dit : « Pas de problème, on a cette famille ». Ce n'est pas du favoritisme, évidemment c'est la transparence la plus totale. Mais cela permet d'être gagnant-gagnant. Gagnant pour le bailleur, gagnant pour les réservataires, gagnant pour l'intérêt général de la commune parce qu'on sait combien ces sujets sont fragiles, voilà. Mais évidemment cela nécessite une attention, une vigilance de tous les instants et cela ne nous protège pas contre l'attribution parfois d'un logement par la préfecture en urgence à un individu ou à une famille qui peut créer des nuisances, nous sommes particulièrement vigilants. Mais même quand c'est comme cela et j'étais hier en réunion de quartier avec plusieurs élus à la gare où le bailleur c'est ICF, le bailleur historique de la SNCF bon donc, pareil, ces réunions de quartier elles permettent d'entendre les choses, globalement la majorité des sujets ont énormément avancé par rapport à la première réunion de quartier que nous avons organisée en présence du bailleur il y a 2 ans, bon. Mais il y a ça et là une situation où on nous dit : « Là, il y a un problème de graves incivilités ». Et donc ces réunions, elles permettent avec le bailleur de dire, voilà comment on va agir, voilà comment on va mettre en synergie l'action de la police municipale, l'action de la gendarmerie, le bailleur et la commune pour agir. Donc, ce passage à la gestion en flux, comme vous dites, c'est extrêmement technique, mais c'est aussi l'occasion, on aurait pu répercuter de façon automatique les projets de convention tels qu'ils nous étaient proposés. On a négocié les conventions avec chaque bailleur. Moi-même et la Première Adjointe étions présents à chacune des réunions avec les bailleurs pour pouvoir obtenir plus et pour pouvoir faire en sorte que, même quand nous ne sommes pas réservataires, même quand nous ne serons pas réservataires, eh bien on nous demande notre avis.

**Madame Escalier :**

J'ai peut-être, pardon moi je continue, je n'ai peut-être pas bien lu dans les conventions, mais vous garantissez que vous faites une gestion en direct, lorsque vous êtes réservataire c'est vous qui proposez le bénéficiaire, parce que je ne l'ai pas vu en fait dans les conventions.

**Monsieur le Maire :**

Ah non, mais je vous le confirme doublement.

**Madame Escalier :**

En tout cas, cela n'est pas stipulé.

**Monsieur le Maire :**

Je suis en train de vous le dire.

**Madame Escalier :**

Oui, oui, mais on est d'accord, les écrits restent, les paroles s'envolent c'est pour cela. Je ne l'ai pas vu dans les conventions, mais peut-être que je suis passée à travers, mais voilà.

**Monsieur le Maire :**

Alors, comme vous le savez, nous, ici en enceinte municipale...

**Madame Escalier :**

Vous assurez que vous êtes bien sur une gestion en direct ?

**Monsieur le Maire :**

... les paroles ne s'envolent pas. Alors bien sûr, elles flottent dans l'air depuis les décennies et les décennies où des débats se sont passés ici, mais les paroles ne s'envolent pas parce que d'abord nous avons un compte-rendu et ce compte-rendu est fiable puisqu'il s'appuie sur un enregistrement et une retransmission en direct. Donc, je vous confirme évidemment que nous gardons non seulement la main sur les logements dont nous

serons réservataires en flux, c'est-à-dire non pas un logement au 2<sup>ème</sup> étage de tel immeuble, etc., mais le logement au moment où il arrive au renouvellement, cela va être notre tour. Mais même quand ce sera pas notre tour, on se bat et c'est utile et c'est concret et on y arrive, pour pouvoir positionner au-delà voilà. Ce n'est pas 100 % évidemment, on aimerait bien que ce soit 100 %. Mais c'est de plus en plus utile et c'est utile parce que c'est cela aussi qui permet de préserver les équilibres et donc, finalement le pacte républicain dans la ville parce que c'est de cela qu'on parle. Pas d'autres observations ? Donc, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

~~~~~

DELIBERATION N°15 – Approbation des montants des redevances des conventions portant autorisation d'occupation du domaine public routier en vue de l'exploitation d'une activité de vélos en libre accès, sans point d'attache

Monsieur le Maire :

La délibération n°15 concerne l'approbation des montants des redevances des conventions portant autorisation d'occupation du domaine public routier en vue de l'exploitation d'une activité de vélos en libre accès sans point d'attache. Bon, vous l'avez compris puisque nous avons déjà évoqué ces sujets-là, il s'agit là de la suite donnée à l'ancien dispositif des vélos bleus dont ne disposait pas La Trinité. Mais maintenant le nouveau dispositif de véhicules sans attache est ouvert à d'autres communes dont La Trinité. C'est une demande évidemment forte que nous avons faite, que j'avais faite au Conseil métropolitain avec d'autres maires. Et donc, La Trinité évidemment sera inscrite dans ce dispositif ce qui évidemment s'inscrit en synergie totale avec cette fameuse piste cyclable qui, aujourd'hui peut faire grincer, voire ricaner, mais qui demain quand elle relira directement La Trinité et le littoral et qu'à la fois les actifs les plus courageux, mais il y en a de plus en plus, mais aussi les familles peut-être les beaux dimanches de printemps et d'été qui voudront aller se promener en toute sécurité et puis agir ainsi pour leur santé, eh bien pourront le faire librement. Alors certaines loueront des vélos, c'est de cela dont nous parlons, certaines cela leur donnera envie d'en acheter ou elles l'auront déjà. Et donc, évidemment il s'agit de mettre en place cette politique publique. Madame Escalier.

Madame Escalier :

J'ai hâte de vous voir à vélo, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Ah oui, vous pouvez.

Madame Escalier :

J'ai une question concernant les annexes. Pourquoi y a-t-il une différence de tarif de part fixe annuelle entre les deux prestataires ? Chez LIME c'est 150 € par vélo et PONY c'est 120 €. Pourquoi il y a une différence ? Est-ce que le matériel va être différent ? Est-ce que c'est une question de volume ?

Monsieur le Maire :

Je viens de le vérifier, non, effectivement comme vous le savez c'est un appel à manifestation d'intérêt qui a retenu donc deux prestataires et comme le niveau de services des prestataires est différent, la convention globale, si vous voulez, renvoie à deux tarifs différents. Ils ont pas le même niveau de services donc, c'est une négociation globale avec un appel à manifestation d'intérêt. Tel prestataire offrira tels services et donc, il a des conditions générales qui sont celles-ci et puis tel autre prestataire offre un autre service sensiblement différent et donc, c'est de l'ordre du contractuel en fait tout simplement.

Madame Escalier :

Cela n'apparaît pas. En fait, les différences n'apparaissent pas dans les conventions.

Monsieur le Maire :

Contractuel, le service ne sera pas exactement le même. Oui monsieur Fort.

Monsieur Fort :

Oui chers collègues bonsoir. Question tout à fait subsidiaire. Qu'advient-il des stocks de Vélos Bleus encore en cours de fonctionnement, si toutefois vous avez la réponse ?

Monsieur le Maire :

Madame l'Adjointe au transport, aux mobilités, vous voulez apporter un élément d'éclairage ?

Monsieur Fort :

Est-ce qu'il sera revendu ou est-ce qu'il sera cédé à des associations ?

Madame Fernandez-Baravex :

Non. En ce qui concerne les Vélos Bleus donc...

Monsieur le Maire :

Vous voulez faire des affaires ? Non, je plaisante.

Madame Fernandez-Baravex :

... surtout que les Vélos Bleus ont bien vieilli, ils sont très, très lourds et ils sont pas tous électriques. Donc, non les Vélos Bleus donc, va cesser donc, la possibilité d'emprunter les Vélos Bleus dès la fin février et début mars seront remplacés par ces deux organismes. En ce qui concerne cela donc, la cessation donc, des vélos bleus sera faite et ils seront récupérés par l'entreprise qui avait eu le marché à ce moment-là. Et donc après, à eux de voir. Alors ce que j'avais cru comprendre c'est que peut-être qu'ils rebasculeraient sur d'autres territoires. Mais ils ne seront pas donc revendus, c'est vraiment l'entreprise qui les récupère.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 4

Messieurs Poulet et Bonnafoux intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote

CCCCCCCC

Monsieur le Maire :

Donc, l'ordre du jour est épuisé. Vous avez la liste des décisions municipales qui ont été prises, conformément aux pouvoirs qui m'ont été conférés par le Conseil municipal et qui concernent, oui évidemment, je précise que sur la délibération précédente, monsieur Bonnafoux et Monsieur Poulet n'ont pas pris part au vote. Et donc, je parlais des décisions municipales en disant qu'elles concernent notamment des demandes de subventions pour l'ensemble des projets que nous avons évoqués et que nous menons.

Je n'ai pas reçu de question orale, ni écrite, mais peut-être que sur les décisions municipales, il y a des questions ? Madame Meynard vous avez la parole.

Madame Meynard :

Non, c'est uniquement on n'a pas eu le temps, pardon, bonsoir déjà à tout le monde. Effectivement, on a été sollicité par des Trinitaires et on n'a pas eu le temps donc, on était hors délai pour la question orale. Donc, je souhaite que vous nous apportiez des informations, éventuellement rassurer les Trinitaires sur deux points par rapport à un problème d'insécurité au niveau de deux quartiers. Le premier étant donc, nous avons été sollicités sur des problèmes d'actes de vandalisme et d'effractions sur des véhicules en centre-ville apparemment, il y a une dizaine de jours, au niveau de véhicules de commerçants et de particuliers. Donc, voir un petit peu ce qu'il

en était. Le deuxième problème qu'on nous a soulevé, c'est un problème au niveau du quartier donc, au niveau du quartier de l'impasse Chapus, il y a eu donc il y a deux choses qui nous ont été, si vous voulez, fait remarquer. La première, c'est que donc, eu égard les travaux au niveau donc, de la sortie de l'impasse par rapport aux pistes cyclables, il y a eu un rétrécissement de voies et si vous voulez, il y a un problème de plus en plus important qui est le stationnement anarchique de véhicules par rapport à une entreprise qui fait relais colis, qui est la seule apparemment de la vallée du Paillon. Avant c'était sur AUCHAN que cela se faisait du coup c'est très dangereux, très difficile de pouvoir sortir à ce niveau-là et dimanche soir, il y a eu apparemment une manifestation au Palais des Sports qui a entraîné aussi des problèmes de stationnement anarchique et qui a même empêché, si vous voulez, le passage de véhicules de sécurité, même de véhicule de particuliers. Donc, les personnes sont allées au Palais des Sports donc, on voulait savoir ce qu'il y avait comme manifestation et ce qui s'est passé c'est qu'ils ont contacté aussi la gendarmerie qui leur a dit qu'ils ne se déplaçaient pas, qu'il fallait voir directement avec l'organisateur. Donc voilà, on voulait juste vous rappeler que c'est effectivement le pouvoir de police de vous, de Monsieur le Maire donc, qui vous oblige au niveau de pouvoir sécuriser au mieux si vous voulez, les quartiers. Dernière information, si vous voulez bon ben, donc voir comment on peut intervenir parce que dimanche soir apparemment, l'info qu'on nous a communiquée aussi et il n'y avait pas de police municipale donc eu égard qu'on est en Vigipirate en risque attentat, urgence attentat donc, les personnes se sont directement adressées au niveau de l'agent qui était au Palais des Sports qui a fait de son mieux, qui a fait de mémoire, un appel enfin, une annonce voilà. Donc ce sont les deux démarches enfin, les deux demandes que nous avons eues dans un délai assez court, donc si vous pouvez nous apporter des réponses je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Mais bien entendu. Comme je vous l'ai indiqué, il n'y a pas de mauvaise question. Evidemment les questions de sécurité sont une priorité absolue, c'est la raison pour laquelle, vous le savez, nous avons renforcé les moyens de notre police municipale et son temps de présence. Vous ne découvrez pas je pense, que la police municipale ne travaille pas le dimanche, elle n'a jamais travaillé le dimanche. Mais par contre nous, nous avons élargi au samedi sa présence. Aujourd'hui, la police municipale est présente 6/7 jours dans ce mandat parce que nous avons voulu justement renforcer cette police de proximité qui est notre police municipale. Et permettez-moi de les remercier puisque certains sont là ce soir et je peux vous dire que presque tous les jours il y a des exemples de l'action de notre police municipale extrêmement utile et notamment en lien avec la brigade de gendarmerie sur notamment des élucidations de faits graves sur lesquels je ne peux pas revenir publiquement, mais je crois vraiment qu'on doit rendre hommage à l'action de notre police municipale qui effectivement ne travaillait pas dimanche. Donc, le soir après 20h30 et le dimanche évidemment comme vous l'avez dit c'est la gendarmerie qui doit prendre le relais. Donc, si vous me dites que des citoyens ont appelé la gendarmerie nationale et qu'on leur a dit qu'on ne pouvait pas se déplacer, etc., ce sont des choses que nous allons vérifier. Je travaille très régulièrement, enfin au quotidien là aussi, mais nous organisons très régulièrement avec le commandant de la brigade de gendarmerie, des réunions pour croiser les informations qui nous reviennent et vérifier que les réponses faites aux demandes sont adaptées. Donc, on vérifiera ce qui a été dit. Donc, dimanche soir c'était effectivement le spectacle annuel d'une association que vous connaissez bien comme tous les Trinitaires qui s'appelle Classi-Jazz avec plusieurs centaines de familles qui venaient voir leurs enfants danser. Effectivement, il y a pu avoir du stationnement anarchique malgré les efforts que nous avons mis en œuvre et notamment avec l'association. Voilà dans ces cas-là effectivement, je pense que la gendarmerie doit pouvoir faire face. Mais je ne doute pas qu'elle ait répondu quand même du mieux qu'elle pouvait. Concernant les actes d'incivilité ou de vandalisme que vous évoquez, bien entendu ce sont des sujets dont nous avons connaissance qui restent quand même assez résiduels. Justement, je parlais tout à l'heure des échanges que nous avons avec la gendarmerie. Les faits délictuels à La Trinité sont beaucoup moins nombreux en fait que sur des territoires équivalents, notamment grâce à la présence de la gendarmerie et de la police municipale. Nous sommes, mais cela n'est un secret pour personne, une commune qui vit globalement en sécurité, ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir des délits et des incivilités. Mais là aussi, le système dont nous nous sommes dotés, bien avant d'ailleurs aussi que je sois maire puisque le centre de supervision urbaine est quelque chose qui avait été mis en place bien avant que j'entre en responsabilité. Mais nous avons renforcé les moyens pour que nous puissions permettre l'élucidation. Et aujourd'hui, la plupart des faits délictuels que nous identifions permettent une élucidation significative, ce n'est pas là aussi 100 %, mais c'est quelque chose

d'important. Ce qui est important aussi c'est de bien signaler ce que je fais à chaque réunion de quartier avec mon équipe, c'est de bien dire à nos concitoyens d'appeler, parce que souvent quand notamment c'est le cas des nuisances sonores ou des nuisances la nuit, etc., où on vient nous les rapporter mais souvent à postériori sans forcément qu'un appel soit fait au 17 tout simplement pour que ça puisse revenir aux oreilles de la gendarmerie et qu'elle puisse agir. Et malheureusement, si les appels ne sont pas faits en direct, on se retrouve avec des problématiques qui ont l'impression de ne pas être réglées. Alors que quand les habitants et on a plein d'exemples comme cela, sont mobilisés, appellent systématiquement, on arrive à régler 80 % des problèmes. Voilà donc, vous avez raison de nous donner une occasion de dire combien pour nous la sécurité est un impératif absolu et combien nous souhaitons renforcer ces moyens. Sur le stationnement parce que j'ai pas répondu à toutes vos questions, sur le stationnement anarchique, notamment autour des commerces, etc., là aussi la politique que nous avons mise en œuvre de régulation du stationnement avec ces zones bleues qui ont fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de salive et les arrêts minute, eh bien cela vise justement à réguler le stationnement, à chasser le stationnement irrégulier, à chasser les véhicules ventouses et partout où nous l'avons mis en œuvre, les Trinitaires qui achètent leurs vignettes 45 € pour l'année, ce qui bat tous les records de tarif du territoire et au-delà, nos services m'ont proposé d'augmenter l'année prochaine le tarif de la vignette. J'ai dit non. Nous n'augmenterons pas le tarif de la vignette, elle restera à 45 € ce qui est presque anormalement bas, me disent les services de la Ville. Mais je souhaite que nous restions pour les Trinitaires à ce tarif anormalement bas. Alors peut-être que cela augmentera pour les professionnels qui ont beaucoup de vignettes, etc., mais pour les particuliers trinitaires, je souhaite évidemment que cela reste au même tarif. Et partout où nous passons en zone bleue, nous chassons le stationnement irrégulier, nous chassons les véhicules ventouses et nous libérons des espaces pour les commerces. Il a un commerçant trinitaire qui est venu me voir cette semaine pour demander à ce qu'on passe en zone bleue devant chez lui et dans la zone, voilà. Donc évidemment, il ne s'agit pas d'aller en zone bleue dans toute la ville, dans les quartiers les plus résidentiels, éloignés cela n'a pas de sens. Mais dans tous les quartiers de centre et d'interface avec le centre pour réserver le stationnement aux Trinitaires, aux usagers des commerces, aux usagers des services publics eh bien, la régulation en zone bleue est un élément intéressant. Mais nous ne le faisons que quand nous avons croisé les informations dans le quartier entre les commerçants et les habitants. Voilà excusez-moi d'avoir été long sur ce point, mais il est pour nous très important. Madame Escalier.

Madame Escalier :

Une petite précision s'il vous plaît sur la décision municipale 24-23 - subvention Fonds vert pour création îlots de fraîcheur, vous me faites rêver monsieur le Maire. Ils vont être placés où ?

Monsieur le Maire :

Ah ! C'est vrai, je vous fais rêver ?

Madame Escalier :

Ah, vous n'avez pas idée là !

Monsieur le Maire :

Cela aussi c'est peut-être aussi la magie de Noël que vous évoquiez tout à l'heure, mais je ne voudrais pas que ce soit indécent votre formulation.

Madame Escalier :

Non, j'ai hâte de savoir où vont être placés ces 3 îlots.

Monsieur le Maire :

Trêve de plaisanterie. Evidemment, conformément à nos engagements, vous vous souvenez si peut-être, avant de rêver de moi la nuit, peut-être que vous vous endormez.

Madame Escalier :

Ah non, je ne rêve pas de vous. Ce sont les îlots de fraîcheur qui me font rêver.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas ce que vous avez dit non ? Mais peut-être qu'avant ce rêve...

Madame Escalier :

Attention, monsieur Polski.

Monsieur le Maire :

... vous endormez-vous avec mon programme municipal ?

Madame Escalier :

Non, j'en suis pas là encore.

Monsieur le Maire :

En tout cas, je vous invite à le faire.

Madame Escalier :

Je n'en suis pas là ben je m'endors assez vite.

Monsieur le Maire :

Et si vous le faites, vous retrouverez l'engagement, un engagement important de mon équipe qui était de construire une salle de culture et de festivités ce que nous allons faire dès 2024 et nous prévoyons que tout l'axe du Laghet soit évidemment beaucoup plus accueillant qu'il ne l'est, tout en conservant les stationnements tels qu'ils sont, nous voulons que la couverture du Laghet là où elle existe, mais où elle n'est absolument pas traitée, devienne plus accueillante. Et donc, je vous l'annonce, dès 2024, je me retourne vers les services pour confirmer que je peux l'annoncer, je parle des jeux d'enfants devant l'école Victor Asso, vous savez ces trois esplanades ; il y a l'esplanade devant Victor Asso, l'esplanade devant la médiathèque et puis ce petit truc ni fait ni à faire où nous avons mis un sapin de Noël, mais qui est une petite esplanade qui ne sert pas à grand-chose si ce n'est que c'est la couverture du Laghet. Donc, nous voulons que ces endroits soient plus accueillants, plus agréables. Sur la première esplanade, celle qui est devant Victor Asso, nous allons installer des jeux d'enfants qualitatifs. Cela nous paraît cohérent devant une école, en face de la crèche, de créer un lieu pour que les familles puissent avoir des jeux d'enfants, comme cela se fait dans les autres communes. L'esplanade qui est devant la médiathèque, vous avez vu que nous avons voulu densifier un peu la végétation pour l'instant dans des pots parce que c'est la couverture du Laghet, on ne peut pas faire n'importe quoi vous voyez. Donc, on a mis des pots avec des beaux oliviers qui renvoient à notre identité trinitaire et nous avons aussi renforcé la végétalisation de la troisième esplanade, pour l'instant il y a un sapin, mais on y mettra non seulement des vélos, ce sera un des endroits où il y aura la station vélos, mais aussi quelques arbres. Et puis si nous obtenons des financements de l'État, nous prévoyons effectivement au-delà des arbres en pot, de pouvoir casser le dur, mettre de la terre et planter. C'est ce que nous voudrions faire. Je dis cela parce que derrière, ils sont chargés d'aller chercher l'argent pour que nous puissions le faire tout en respectant les finances de la commune et des et des contribuables trinitaires. Donc, c'est le sens de cette demande. Donc, si elle vous fait rêver cela me fait plaisir...

Madame Escalier :

Un peu moins pour le coup, là.

Monsieur le Maire :

... et c'est à cela que nous travaillons. Mais par ailleurs...

Madame Escalier :

Je cherche la fraîcheur dans les jeux d'enfants.

Monsieur le Maire :

... sans délai nous plantons des arbres en pleine terre là où, sur le boulevard du Général de Gaulle entre le rond-point des amis de la liberté et l'Oli, il y avait les parkings et puis quelque chose qui n'était pas très qualifiant, il y aura une piste cyclable, des places de voitures et puis il y a aujourd'hui des arbres. On en a planté cette semaine, je le disais tout à l'heure, il y a des oliviers qui ont été plantés conformément là aussi à notre identité de la Trinité qui est la ville de l'olivier, on a planté des oliviers puis on plantera aussi beaucoup d'autres essences parce qu'on va planter des dizaines et des dizaines d'arbres dans la ville et pas seulement des arbres en pot, je parle d'arbres en pleine terre. Les arbres en pot, le jour où on aura construit la salle culturelle et qu'on se posera la question de la requalification globale de Suarez, eh bien, on pourra aussi planter en pleine terre. Voilà, y a-t-il d'autres observations ou d'autres questions ? S'il n'y en a pas je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour.

Monsieur le Maire :

Je voulais vous remercier, remercier les Trinitaires qui nous ont écouté, remercier les Conseillers municipaux, remercier les agents de la ville, ceux qui sont présents dans cette salle et tous les autres et puis évidemment à l'approche des fêtes de Noël dans le strict respect de la laïcité que nous avons aussi célébrée il y a quelques jours à La Trinité. Mais respecter la laïcité cela n'empêche pas de dire que les fêtes qui approchent ce sont les fêtes de Noël que nous les chérissons, qu'elles que soient les sensibilités et évidemment j'espère que nous pourrons nous rassembler dans les différentes festivités qui sont organisées en cette fin d'année à La Trinité. Voilà donc, vive La Trinité et puis vive l'esprit de Noël.

Madame Escalier :

Bonnes fêtes.

Monsieur le Maire :

Bonnes fêtes à tous.

~~~~~

**La séance est levée à 20h10**

~~~~~

Fabien Bonnafox,
Secrétaire de séance.



Ladislav Polski,
Le Maire.